



Bilan d'activités 2005

Perspectives 2006

Sommaire

Préambule	3
Chantier Tissu Minier	6
Chantier Trame verte	9
Chantier Grands Projets	10
Chantier Santé	11
Chantier Patrimoine	14
Chantier Séquelles minières	19
Chantier Transports – mobilité	21
Chantier Développement Economique	23
Chantier Conférence Permanente du Bassin Minier	24
Chantier Observation	28

Préambule

La mission s'est largement repositionnée sur les démarches transversales et sur les commandes de niveau infrarégional, ce qui l'a amené à s'inscrire dans un certain nombre de politiques nationales et régionales.

La mission a également adapté un certain nombre de ses activités au nouveau contexte en matière d'ingénierie : renforcement des SCOT, montée en puissance de certaines agglomérations.

Le déroulement du programme de l'« après mine » a fait évoluer le positionnement de la mission sur certains chantiers, puisque certaines politiques sont passées du stade de « propositions » à celui de la « mise en œuvre » ; sur ces chantiers l'intervention de la mission a donc changé de nature ; c'est en particulier le cas sur la trame verte.

Les contraintes d'effectif ont également conduit à faire des choix en matière de thèmes d'intervention.

Néanmoins certains éléments de contexte évoqués à la fin de 2004 restent d'actualité :

- L'émergence de l'ingénierie locale est lente et ne couvre pas le spectre des besoins.
- Les chantiers engagés sont des œuvres de « longue haleine », car il s'agit d'une reconversion non seulement physique, mais aussi culturelle d'un territoire, ce qui demande du temps, un travail d'appropriation par les acteurs, et aussi une ingénierie à la fois endogène et exogène, capable de faire évoluer les pratiques et les mentalités.
- La géographie du bassin minier montre à l'évidence l'imbrication des échelles. Qu'il s'agisse de l'urbanisme, de l'environnement, des transports, de l'économie, de la santé, de la géologie ou de l'hydraulique, les approches ne peuvent pas être purement locales et être enfermées dans les seules limites des structures intercommunales ou des arrondissements.

1] LES DEMARCHES NOUVELLES ENGAGEES PAR LA MISSION :

- **La politique de renouvellement urbain dans le bassin minier**, avec l'appui apporté à la Région et aux collectivités locales, dans le cadre de l'ANRU, mais aussi avec le lancement d'une démarche d'observation sur les processus de précarisation. Cet appui aux communes a porté sur les communes de Bully-Grenay-Mazingarbe-Loos, Angres, Annay, Péquencourt, Marles, Fresnes sur Escaut. La Mission a également procédé, pour le compte de la Région, à un recensement et à une cartographie de l'ensemble des démarches de renouvellement urbain engagées dans le bassin minier, en vue de préparer le comité de pilotage régional.
- **L'appel à coopération métropolitaine**. Cette démarche implique la mission, en direct, et concerne aussi l'animation du réseau des Conseils de Développement. En étroite collaboration avec l'Agence d'Urbanisme et de Développement de Lille, la mission a contribué très largement à l'élaboration du dossier de candidature. Elle anime maintenant le groupe « transports », ainsi que plusieurs sous-groupes liés au patrimoine industriel et à la Haute Qualité Environnementale.

- **A la demande de la Direction des Transports du Conseil Régional, la Mission Bassin Minier assure la maîtrise d'ouvrage d'une réflexion sur les déplacements au sein de l'arc sud** de la métropole. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des études menées par la communauté urbaine de Lille. Cette démarche sera co-financée par l'Etat et la Région. Le cahier des charges a été défini en collaboration étroite avec les services de l'Etat et du Conseil Régional.
- **La Mission Bassin Minier a engagé la démarche d'actualisation de « la charte des terrils »**, qui date de 1992. Cette démarche doit formaliser les vocations de l'ensemble des terrils afin de déterminer leur devenir patrimonial et les perspectives en matière d'exploitation. Cette démarche est menée avec l'ensemble des partenaires concernés.
- **La mission engage l'élaboration d'une charte patrimoniale**, en articulation avec la DRAC. Cette démarche d'inventaire et de hiérarchisation doit déboucher sur un véritable « plan de gestion » du patrimoine, qui constitue une des phases essentielles de la démarche UNESCO.
- **Participation de la Mission Bassin Minier au programme « Netsfield »** (formation d'un réseau européen d'experts en matière de Régénération urbaine durable), retenu dans le cadre du programme INTERREG III C « triangle de Weimar ».
- **L'animation technique du groupe de travail sur l'avenir de la Mission**. Avec l'aide du cabinet « CODE », la mission a animé les réunions de travail réunissant l'ensemble des partenaires, afin de parvenir à une proposition de scénario, soumise à la dernière Assemblée Générale de la Mission.
- **L'appui aux collectivités locales sur le Louvre** : la mission a lancé un processus de concertation technique entre les acteurs locaux (ville de Lens et ville de Liévin) et va animer un groupe de travail inter-agglos sur les impacts touristiques du Louvre.

2] LA POURSUITE, OU LA RELANCE, DE DEMARCHES ENGAGEES ANTERIEUREMENT

La programmation du GIRZOM : la Mission a assuré son rôle d'animateur et de rapporteur sur la préparation de la programmation des crédits « Requalification – Environnement » pour la commission régionale d'évaluation des dossiers « Girzom », sur les démarches relatives aux crédits Girzom VRD.

- **La mise en œuvre de la trame verte du bassin minier** : malgré les nombreuses contraintes, la Mission continue de respecter la « feuille de route » qui lui a été assignée par le contrat de plan sur l'élaboration et la mise en œuvre de la trame verte. Ce schéma est engagé dans une phase opérationnelle et nécessite une volonté convergente de l'ensemble des acteurs, et en particulier de ceux qui doivent en être les instigateurs et les animateurs. L'expérience acquise au cours de ces 5 années doit permettre d'élaborer une stratégie plus efficace et plus visible, de la part des financeurs, au delà de 2006.
- **L'appui sur les grands projets** : Drocourt, 9-9bis et Ste Henriette ont constitué les lieux d'intervention de la Mission Bassin Minier. Au cours de 2006, la Mission interviendra probablement sur le site d'Arenberg à Wallers.

- **La poursuite de l'atlas « Santé » avec l'URCAM et les SSM.** Dans le cadre de la convention signée avec l'URCAM, et en étroite coordination avec les 2 SSM, la mission a engagé une tâche de cartographie de l'offre et de la demande, en matière médicale, sur le bassin minier. Cette démarche prolonge et qualifie le travail d'inventaire réalisé sur les équipements SSM. Enrichi des données de l'INSEE et de l'ORS, ce recensement va permettre une cartographie de l'ensemble de l'offre de soins et des principales caractéristiques socio-démographiques de la population concernée.
- **L'appui aux acteurs sur les « abandons de concession »** va se poursuivre sur les bases du calendrier mentionné dans la fiche ci-jointe. Un premier contact a été pris avec le BRGM sur le futur partenariat avec la Mission Bassin Minier.
- **Les interfaces « aménagement » de l'étude hydraulique conduite par l'Agence de l'Eau :** Il s'agit d'un élargissement de la démarche engagée sur la commune d'Auby. Cet élargissement est conditionné bien sûr par le choix des sites qui résulteront de l'étude « Agence de l'eau », mais aussi par les décisions qui pourront être prises quant au financement des études techniques.
- **La sortie du « manuel des bonnes pratiques » de RESCUE :** L'année 2005 a vu la formalisation des démarches engagées depuis 3 ans par la sortie, en Anglais, du « manuel des bonnes pratiques », qui va être suivie d'une publication en français, en allemand et en polonais.
- **La démarche d'observation sur l'urbanisme commercial** s'est poursuivie en 2005, à l'échelle de l'aire métropolitaine. Elle constituera un apport non négligeable aux démarches en cours sur « l'appel à coopération métropolitaine » en 2006.

1] l'assistance aux démarches « amont » :

- L'appui des financeurs pour les démarches suivantes :
 - **La préparation de la programmation des crédits « Requalification – Environnement » en 2005**

La mission est intervenue en appui technique de l'Etat, de la Région et des Départements dans l'élaboration du programme 2005. Celui-ci a été bâti en associant de manière étroite les agglomérations à la définition et la validation de leurs priorités.
 - **L'animation technique de la commission régionale d'évaluation des dossiers « Girzom »**

La mission assure la fonction de rapporteur technique sur les dossiers de rénovation de cités minières présentés à la commission régionale en raison de leur coût au mètre linéaire supérieur à 1.200 € TTC (plafond fixé en groupe régional Girzom de décembre 2003). Pour mener à bien ce travail, la mission se fonde sur les conclusions des rapports d'analyse menés par un cabinet d'expertise indépendant et missionné par ladite commission.
 - **L'animation technique des démarches relatives aux crédits Girzom VRD**

La mission est notamment intervenue en appui technique de l'Etat dans la préparation du groupe local Girzom de Douai et dans le suivi des dossiers de rénovation des cités de l'Hôpital et de Normandie à Fouquières-lez-Lens et Noyelles-sous-Lens ainsi que de la cité de la Fosse 23 (Noyelles-sous-Lens).

- L'appui à la prise en compte des enjeux de l'habitat minier :
 - **dans les démarches de renouvellement urbain**
 1. *à l'échelle régionale*

Dans un souci d'adaptation des objectifs de l'ANRU aux réalités de l'urbanisme régional, la Région a confié à la mission la tâche de procéder à une identification des sites et dossiers susceptibles d'être présentés à l'ANRU dans le cadre de la convention régionale.

Cette demande a été relayée par l'ACM qui a souhaité que les spécificités du bassin minier soient présentées de manière globale.

A la suite d'une phase de consultation et de validation technique par l'ensemble des agglomérations, la mission a produit un document de synthèse présentant l'état d'avancement des différents projets répertoriés, intitulé « recensement des démarches de renouvellement urbain dans le bassin minier – juin 2005 ».

En parallèle, la mission participe au groupe de travail spécifique sur le patrimoine minier mis en place dans le cadre de la convention régionale sur la rénovation urbaine.
 2. *à l'échelle des communes*

Outre une implication forte dans la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de la commune de Pecquencourt suite à la signature de convention financière avec l'ANRU en mars 2005, la mission s'est engagée dans un accompagnement technique d'un certain nombre de projets de rénovation urbaine. Le degré d'intervention de la mission

varie selon l'importance de l'ingénierie mobilisée par les collectivités locales autour de leurs projets et peut donc prendre différentes formes, allant de l'accompagnement technique au sein des groupes de travail (cas des dossiers de Sin-le-Noble ou d'Harnes par exemple) jusqu'à un rôle d'AMO « institutionnelle » (cas de Calonne Ricouart notamment).
En 2005, la mission a été associée à l'élaboration de plus 15 dossiers ANRU sur le bassin minier.

- **dans les démarches d'agglomération et d'arrondissement**

La mission a été appelée en appui à l'élaboration de certaines démarches d'agglomération (programmes locaux de l'habitat d'Artois Comm., de Lens-Liévin / Hénin-Carvin, de la CAD, de la CCED et de la CAPH) et d'arrondissement (SCOT du Douaisis et du Béthunois notamment).

- **sur des thématiques précises**

Dans le cadre de ses travaux sur la thématique de la paupérisation des cités minières, la mission s'est engagée une démarche pilote de constitution d'un « observatoire du risque au décrochage social et urbain dans les cités minières sur le territoire de Valenciennes Métropole » en partenariat avec l'agglomération et la CAF de Valenciennes (*cf. chantier sur l'observation*).

2] l'assistance aux démarches « aval » :

✓ **La poursuite de la démarche de promotion et de sensibilisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les cités minières.**

La mission a apporté son appui sur un certain nombre d'opérations de rénovation de cités minières avec le même souci d'améliorer l'image en optimisant les coûts d'intervention, dans un souci de prise en compte du développement durable.

✓ **Dans le cadre d'une convention avec le Conseil Régional et l'ADEME, la Mission Bassin Minier assure conduit une démarche de promotion de la Haute Qualité Environnementale, selon trois axes :**

- **Sensibilisation, diffusion, pédagogie** : Initiée en 2004, ce partenariat s'est traduit, d'abord par la poursuite d'initiatives de sensibilisation, sous la forme de visites de sites exemplaires. Il s'agit à la fois de présenter en région des projets ayant fait l'objet d'une démarche environnementale dans l'acte de construire ou d'aménager (le bâtiment HQE de la CAHC, les opérations développées à Loos en Gohelle, l'utilisation des techniques alternatives en cités minières), de participer à des colloques comme « expert » (notamment sur le volet gestion alternative des eaux pluviales), mais aussi de parfaire la culture de la mission en participant à des voyages d'études ou à des colloques (visite des opérations de l'OPAC 38, BATIMAT, VIBA Expo...)

- **Assistance à maîtrise d'ouvrage** : Parallèlement, la mission s'est engagée aux côtés de maîtres d'ouvrages publics pour réaliser des études visant à établir le niveau d'ambition et la faisabilité d'orientations environnementales.

Elle a ainsi travaillé avec la ville de Lens pour l'aménagement du quartier Montgré (contribution à la rédaction du règlement de lotissement, rédaction d'un guide sur la démarche HQE, élaboration d'un document grand public).

Dans le même esprit, elle accompagne la ville de Oignies et la SEM Artois-Développement pour qualifier le projet urbain dit de « la maille verte » (création

d'un outil interactif de sensibilisation visant à illustrer la maison HQE, accompagnement des premiers bailleurs qui vont construire sur le site).

Sur le site Sainte Henriette, la mission travaille pour l'agglomération et la SEPAC, à la fois dans un souci de définition du niveau général d'ambition de la zone au regard de la démarche HQE et, plus précisément, sur la question de l'approvisionnement énergétique de la zone. Elle a proposé dans ce cadre la mise en œuvre d'une démarche innovante avec la mise en place d'une commission chargée d'apprécier les enjeux, établir un cadre de consultation informelle des fournisseurs d'énergie et d'analyse des propositions.

- Bilan

Globalement sur cette question, le bilan est assez simple. Il s'agit encore très nettement d'une démarche innovante, considérée par beaucoup comme d'abord génératrice de surcoûts. Il y a donc un important travail à mener pour faire évoluer les pratiques à tous les niveaux de la chaîne de production du cadre bâti et de l'espace urbain. L'environnement législatif, réglementaire et financier est très mouvant, mais la tendance est lourde à une meilleure prise en compte des impacts environnementaux. La Mission Bassin Minier œuvre dans ce sens, en cherchant notamment à promouvoir quelques opérations ambitieuses. Une étape essentielle reste à franchir, celle d'un travail mieux coordonné dans ce domaine avec la SOGINORPA, qui constitue un levier exceptionnel pour engager le bassin minier dans la voie de l'exemplarité.

- ✓ **La poursuite de l'appui technique apporté aux collectivités locales dans leurs réflexions urbaines et sociales ou dans leurs démarches de développement territorial**
 - La mission accompagne les communes dans leurs démarches opérationnelles de restructuration de cités minières dans un souci de renforcement de l'attractivité résidentielle et de développement de la mixité sociale par une diversification de l'offre en logement (cas des opérations de restructuration du coron Demézières à La Sentinelle ou de la cité du Maréchal Leclerc à Annay-sous-Lens).
 - La mission fait également partie du comité de pilotage mis en place par la CAD dans le cadre du marché de définition sur le projet de développement de la zone du Raquet sur les territoires des communes de Douai et de Sin-le-Noble.

Les perspectives 2006

- La capitalisation, la sensibilisation et la communication sur les acquis dégagés des sites expérimentaux (techniques alternatives – renouvellement urbain –HQE, etc.) ou démarches spécifiques,
- La participation au groupe de travail spécifique au bassin minier, préparatoire au comité de pilotage et de suivi mis en place dans le cadre de la convention régionale en faveur de la rénovation urbaine,
- La poursuite de l'accompagnement des collectivités locales dans le montage et la mise en œuvre de leur dossier ANRU,
- La poursuite des réflexions sur des thématiques particulières ; le risque de décrochage social et urbain dans les cités minières en particulier avec un élargissement de la démarche à l'ensemble du bassin minier.

L'année 2005 aura été une année contrastée. En effet, sur le terrain, les initiatives se sont multipliées. **Des études ont été décidées (boucle principale de l'agglomération de Lens-Liévin), lancées (Chabaud Latour, boucle du Douaisis) ou terminées (Raismes, Rieulay, boucle 11 sur Hénin-Carvin).**

Les études sur les projets Véloroutes Voies Vertes Dourges – Artres sont terminées et la phase opérationnelle est en cours de définition avec les partenaires. La Mission a participé à la création d'un projet de Grande Randonnée de Pays (GRP) « Bassin Minier » en collaboration avec le Conseil Général du Pas-de-Calais et a proposé de poursuivre la démarche dans le Nord, en partenariat avec le Conseil Général, le Comité de Randonnée Pédestre, le SCOT du Grand Douaisis et le Parc Naturel Scarpe – Escaut.

Vélo routes voies vertes arrivent à leur terme pour le tronçon Dourges Maubeuge et s'engagent pour celui entre Calais et Dourges.

L'EPF a poursuivi ces travaux sur les terrils, souvent en étroite coordination avec les conseils généraux, futurs repreneurs de ces sites, permettant ainsi une meilleure adéquation entre les travaux de l'EPF et la fonction future du lieu.

Un grand projet émerge sur le territoire de l'agglomération d'Hénin-Carvin, visant la renaturation de 160 hectares de friches industrielles, sur le site de l'ancienne cokerie de Drocourt, au travers d'un parc naturel urbain combinant des fonctions environnementales et ludiques. Pour la première fois une agglomération s'engage dans un projet ambitieux sur la base d'un engagement budgétaire annuel d'un million d'euros pendant 8 ans.

Une démarche d'animation de la trame verte se met en place, en particulier au travers d'une initiative de la MBM, qui projette, dans le cadre d'un très large partenariat, **l'organisation d'un raid du bassin minier au début de l'automne 2006.** La réflexion sur la signalétique, complexe car mêlant de très nombreux partenaires, sera concrétisée en 2006. De même, la valorisation des terrils monuments fait partie du programme de travail de la MBM en 2006.

Enfin, la MBM engage une réactualisation du schéma pour en faire un élément d'un outil de gestion de la trame verte du bassin minier, outil qui abordera également la question de l'exploitation des terrils, du devenir des sites orphelins. Dans le même ordre d'idée, la MBM contribue à la rédaction d'un guide du bon usage des terrils dans la perspective d'une ouverture au public.

Tout cela pour dire que la trame verte est en marche, qu'elle n'est plus seulement une vue de l'esprit, qu'elle est devenue un véritable outil de valorisation du bassin minier. Dans toutes ces démarches, **la mission est très impliquée, participant activement à l'élaboration des cahiers des charges,** au choix des prestataires, à l'accompagnement des projets, au montage des plans de financement.

Mais tout cela se fait dans un cadre qui se dilue. **La fin prochaine du contrat de plan rend plus complexe l'approche financière,** un certain nombre de lignes inscrites notamment au volet après mines, sont peu « lisibles » (57-7 par exemple). **Le schéma de la trame verte et bleue régionale** construit à une autre échelle que celui réalisé sur le bassin minier se met en place...mais avec une certaine confusion quant à son articulation avec la démarche partenariale engagée depuis 4 ans sur le bassin minier avec l'ensemble des partenaires.

La Mission Bassin Minier attend de 2006 que les ambitions des partenaires du contrat de plan sur la trame verte soient réaffirmées, que les moyens soient donnés aux territoires volontaires et que l'esprit partenarial qui a guidé l'émergence du schéma de la trame verte du bassin minier continue d'animer l'ensemble des acteurs.

L'intervention de la Mission Bassin Minier dans le développement des grands projets reste importante. Elle accompagne les collectivités sous des formes très diverses, profitant de sa liberté d'expression pour favoriser la montée en puissance de ces grands projets. Son intervention technique se situe à deux niveaux. D'une part, elle contribue à l'optimisation des programmes (rédaction des cahiers des charges, assistance au choix des maîtres d'œuvre, accompagnement dans le pilotage des démarches). D'autre part, elle apporte son expertise dans l'organisation de la maîtrise d'ouvrage (aide au choix des procédures, contribution à la définition des missions des différents intervenants de la maîtrise d'ouvrage). Elle intervient de façon plus ou moins visible selon les contextes, car le pilotage des grands projets fait l'objet d'un fort attrait pour l'ensemble des intervenants.

La mission est mobilisée actuellement sur le projet du 9-9 bis de Oignies et a largement contribué à l'animation du marché de définition, à l'élaboration du programme et à l'analyse des projets. Pour le projet de la cokerie de Drocourt, dont elle est pour partie à l'origine dans sa forme actuelle de grand parc naturel urbain, elle accompagne le maître d'ouvrage depuis le début de la phase de programmation et reste présente actuellement pour assurer, avec le maître d'œuvre, les dernières précisions apportées au programme. Par ailleurs, la Mission travaille aux côtés de l'agglomération pour assurer le bouclage du financement de la première tranche du parc. Sur le site de Sainte Henriette, la Mission s'est surtout attachée à promouvoir un discours volontariste sur la production d'une nouvelle forme urbaine, exigeante en matière d'architecture et de respect de l'environnement. Elle a aussi fortement œuvré pour une meilleure organisation de la maîtrise d'ouvrage.

Dans le dossier du Louvre, la mission a été associée par la Région à l'analyse estivale des projets des 6 équipes retenues dans le cadre du concours. Elle a participé aux groupes de travail « insertion urbaine » et « haute qualité environnementale ». Par ailleurs, elle travaille actuellement pour une meilleure prise en compte des enjeux d'insertion urbaine et surtout de leur échelle d'appréhension.

Il est évident que le statut particulier de la mission (relative neutralité, liberté d'oser) lui confère un rôle d'aiguillon particulièrement positif dans la conduite de ces grands projets. Son externalité par rapport aux agglomérations lui autorise une liberté de ton (dans le respect bien sûr des institutions et des hommes) qui facilite souvent le passage de caps parfois difficile.

1^{er} axe : Prévention et promotion de la santé

Assistance technique aux Programmes Territoriaux de Santé

Depuis 2002, la Mission participe à l'ensemble des 4 Programmes Territoriaux de Santé des arrondissements du Nord (Douaisis et Valenciennois) et du Pas-de-Calais concernés (Béthunois et Lensois).

Depuis 2004, les PTS étant entrés dans une phase opérationnelle d'instruction des dossiers de projets locaux, en collaboration avec les coordonnateurs des P.T.S, la Mission a établi un tableau de bord territorialisé et cartographié, ce qui correspondait au besoin d'outils d'observation fine des acteurs locaux.

En 2005, dans un contexte de montée en charge des PTS., la Mission a poursuivi ce travail cartographique en collaboration avec les coordonnateurs des Programmes Territoriaux de Santé et a réactualisé le bilan cartographique sur le territoire du PTS de Lens-Liévin/Hénin-Carvin.

2^{ème} axe : Programme Régional d'Action en Santé et Environnement

En 2005, dans le cadre du groupe de suivi technique régional du PRASE, la Mission a poursuivi son rôle d'analyse et d'instruction des projets relatifs au volet « habitat-intoxications au monoxyde de carbone ».

3^{ème} axe : L'optimisation du patrimoine sanitaire et social de la sécurité sociale dans les mines

Le 13 mai 2004, la Mission Bassin Minier avait organisé une table ronde sur l'avenir de l'offre sanitaire et sociale du régime minier.

Cette réunion était la première étape d'une démarche de concertation qui, après une certaine période de latence, a connu une accélération en juillet 2005.

En effet, le régime minier a connu une évolution importante, l'ouverture du régime devenant effective au 1^{er} juillet 2005. Cette réforme instaure le libre choix de leur médecin pour les affiliés et la possibilité pour les œuvres minières d'accueillir les affiliés d'autres régimes. Une partie des établissements des SSM seront agréés et conventionnés dans le cadre de l'ouverture bilatérale des structures (centres de santé).

Le 12 juillet dernier, l'A.C.M. Nord-Pas de Calais et la Mission Bassin Minier ont rencontré M. ROLLET, directeur de la CANSSM, afin de faire le point sur ces évolutions et d'exprimer leurs préoccupations.

Dans la continuité des travaux déjà entrepris, dès juillet 2005, la MBM a engagé avec les deux SSM du Nord et du Pas-de-Calais un travail cartographique afin de faciliter une lecture partagée des enjeux, permettant de compléter le diagnostic Santé « inter-régimes » entamé depuis 2003 avec l'URCAM Nord-Pas de Calais.

Ce travail prend également une acuité particulière dans un contexte où le régime minier va connaître une nouvelle évolution importante, les deux SSM devant préparer respectivement leur plan d'orientations de restructuration de l'offre de soins minière.

Le travail cartographique de la MBM a pour vocation de bâtir un outil d'aide à la concertation avec les acteurs locaux et notamment les Intercommunalités.

En effet, conformément à l'action combinée de l'A.C.M. et de la MBM depuis sa création, la bonne information des élus miniers s'avère une fois de plus nécessaire, et même cruciale pour amorcer une concertation préalable avec le régime minier sur cette nouvelle étape dans l'évolution de l'offre de soins minière, dans le souci d'assurer une couverture équitable des territoires et des populations « minières » et celles relevant du régime général. M. ROLLET, lors de la réunion du 12 juillet dernier, s'était d'ailleurs déclaré favorable à la concertation.

Liste des cartes produites/en lien avec le chantier « Observation »

(cf 1^{er} axe) Cartographies du territoire du Programme Territorial de Santé (PTS) de Lens-Liévin/Hénin-Carvin pour l'année 2005 :

Bilan des PRS sur le territoire de Lens-Liévin/Hénin-Carvin et de Béthune selon les aspects suivants :

- les porteurs de projets (Association, Collectivité locale, Education Nationale, Etablissements de soins, organisme professionnel) ;
- les thématiques PRS (SCV, SEJ, PRASE, PRAPS, CC, CCAR) ;
- les types d'actions (dépistage, information, prévention, accompagnement,...) ;
- l'échelle géographique des projets ;
- l'acceptation des projets.

(cf 3^{ème} AXE) Travail cartographique avec les Sociétés de Secours Minières (SSM) du Nord et du Pas-de-Calais :

Source : données URCAM, SSM et INSEE.

Echelle : les arrondissements concernés (Béthune, Douai, Lens, Valenciennes).

Offre de soins des SSM :

- Dispensaires SSM et contexte urbain ;
- Les Centres de Santé Médicaux Polyvalents agréés de la SSM du Pas-de-Calais, leurs antennes et les lieux de consultations non agréés / septembre 2005 ;
- Part des plus de 65 ans et offre de soins SSM ;
- Effectifs des médecins généralistes libéraux et poids des plus de 55 ans ;
- Effectifs des spécialistes libéraux et poids des plus de 55 ans ;
- Densités des médecins généralistes libéraux et miniers/ année 2004 ;
- Densités des médecins généralistes libéraux et poids des plus de 55 ans / année 2004 ;
- Densités des médecins généralistes libéraux et miniers et consommation moyenne d'actes année 2004 ;
- Densités des médecins généralistes miniers et effectifs de plus de 55 ans en 2004 ;
- Comparaison des effectifs de médecins généralistes libéraux et miniers / année 2004 ;
- Comparaison des densités de médecins généralistes libéraux et miniers / année 2004 ;
- Densités des médecins généralistes et comparaison de l'activité moyenne des praticiens miniers et libéraux / estimation pour l'année 2004 ;
- Densités des spécialistes libéraux et poids des plus de 55 ans / année 2004.

Caractéristiques socio-démographiques de la population :

- Population communale en 1999 et poids des plus de 65 ans ;
- Répartition de la population communale par classe d'âge en 1999 ;

- Part du régime minier dans la population communale 1999 / estimation pour l'année 2004 ;
- Part de la population communale bénéficiant de la CMU complémentaire.

Les perspectives 2006

En 2006, en respectant le rôle décisionnaire des Conseils d'administration des SSM et de la CANSSM, la MBM et l'A.C.M. pourraient proposer d'organiser des réunions de concertation au niveau de chaque arrondissement concerné afin de permettre aux deux SSM de présenter leurs orientations aux élus des agglomérations qui pourraient ainsi débattre, confronter leurs besoins aux scénarii d'évolution définis et faire remonter des problèmes identifiés pour amender les plans proposés.

En effet, le lien institutionnel et technique que la Mission entretient avec chacune des communautés d'agglomération du Bassin Minier en fait un interlocuteur fort pour rapprocher la question du devenir des œuvres et les stratégies d'aménagement et de développement des territoires du bassin.

I^{er} axe : Etat d'avancement des Démarches Territoriales de Valorisation

1] La mise en réseau du patrimoine

1.1] Les atlas du patrimoine

Les atlas des patrimoines sont le point de départ d'une approche qualifiée du patrimoine par les agglomérations : utiles à la réflexion touristique, culturelle, voire urbaine des territoires, et plus précisément à la mise en place de démarches de « pays d'art et d'histoire » engagée par la CALL et la CAPH, en collaboration avec la DRAC.

En 2005, les atlas des territoires d'Artois-comm, de la Communauté et de la CAHC ont été finalisés.

Sur le Valenciennois, la Mission a réalisé un inventaire précis du patrimoine sidérurgique.

En ce qui concerne Valenciennes Métropole, la Mission avait réalisé un itinéraire du patrimoine minier, l'office de tourisme du valenciennois a exprimé le souhait d'élargir cette démarche au patrimoine industriel en général.

Ce travail d'inventaire a permis l'identification du patrimoine minier à l'échelle du Bassin Minier, il a permis la réalisation d'une cartographie de ce patrimoine, présentée dans le dossier technique de candidature « UNESCO »

⇒ En 2005, les atlas des patrimoines des communautés d'agglomération du Pas-de-Calais ont été finalisés.

Les éléments concernant le patrimoine minier ont servi à l'élaboration du dossier technique de candidature « UNESCO »

1.2] Une cartographie interactive

Le travail d'inventaire mené depuis plus de deux ans avec les communautés d'agglomération doit être mutualisé, valorisé et diffusé. Pour se faire, en 2005, la Mission a entamé une cartographie interactive du patrimoine.

Elle est une déclinaison locale approfondie de la carte « circuit découverte du Bassin minier Nord pas de Calais », coproduite par la Mission et BMU, et présentée lors du salon Tourissima 2005.

Ce travail de valorisation des « atlas patrimoines » a été entamé avec la CAHC, dans le cadre des journées du patrimoine. Il pourra se poursuivre dès janvier 2006 avec Artois-Comm, la Communauté et la CAD.

⇒ En 2005, la Mission s'est engagée dans la valorisation des atlas patrimoines sous la forme d'une cartographie interactive.

2] Accompagnement des projets et démarches des agglomérations

2-1. En 2005, la Mission a participé aux comités de pilotage de l'étude menée par ARTOIS COMM sur la Chartreuse des Femmes de Gosnay.

2-2. En 2005, la Mission a participé à la mise en place du circuit touristique « De la mine au Louvre », par l'office de tourisme Artois Gohelle.

2-3. En 2005, la Mission a participé à la réalisation du numéro spécial des « Pays du Nord » sur le Bassin Minier.

3] Conduite de réflexions transversales à l'échelle du Bassin Minier

3.1.] le GRP (Grande Randonnées de Pays) « Bassin Minier »

Initié par le Conseil Général du Pas-de-Calais, en collaboration avec son Comité de Randonnée Pédestre, le projet de création d'un GRP « Bassin Minier », parcourant le Béthunois-Bruaysis, le Lensois et les franges du Douaisis, a été animé par la Mission Bassin Minier. La phase de concertation actuellement menée avec les intercommunalités concernées, ce qui permettra en 2005-2006 d'aboutir à un choix de tracé qui sera soumis aux différentes instances décisionnelles.

En 2006, l'extension de cette démarche au Département du Nord pour la création d'un « GRP » sur l'ensemble du Bassin Minier Nord – Pas de Calais constituera un projet mobilisateur susceptible de répondre aux enjeux de développement liés au changement d'image des territoires :

- *La préservation et la protection des ressources naturelles*, par le renforcement des continuités fonctionnelles ;
- *La valorisation du patrimoine culturel, socle de développement des loisirs et du tourisme,*
- *L'aménagement du territoire*, par la création d'un maillage donnant corps à la notion de « trame ».

⇒ En 2005, la Mission a animé un groupe de travail associant le Conseil Général 62, son Comité de Randonnée Pédestre, les communautés d'agglomération du Pas-de-Calais ainsi que le SCOT du Grand Douaisis, de manière à croiser les enjeux liés à la Trame verte, au tourisme et au patrimoine minier lors de la réalisation du tracé du GRP dans le Pas-de-Calais.

3.2] La filière « patrimoine minier » dans le cadre du futur Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs

En 2005, le patrimoine minier avait pour la première fois été retenu en tant que filière potentielle au sein des 23 filières identifiées au plan régional pour alimenter le futur Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs.

C'est dans l'objectif de mieux définir cette filière ainsi que de réfléchir à son développement que le Comité Régional du Tourisme a désigné la Mission Bassin Minier comme animateur d'un groupe de travail thématique qui a associé les différents partenaires concernés par ce thème (Cdt 59 et 62, la Chaîne des Terrils, BMU 2005, le PNR Scarpe/Escaut, le CHML, le SCOT Grand Douaisis etc) avec en premier lieu les Communautés d'Agglomération qui ont pour la plupart choisi la compétence « tourisme ». Ce travail collectif a eu pour premier résultat l'élaboration d'une fiche, validée par l'ensemble des partenaires en mai 2005.

Il a permis que le patrimoine minier soit retenu comme filière prioritaire à l'échelle régionale.

⇒ En 2005, la Mission a animé un groupe de travail thématique autour du patrimoine minier dans le cadre du futur Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs.

⇒ Le patrimoine minier a été retenu comme filière prioritaire par le Comité Régional de Tourisme.

2^{ème} axe : Analyse raisonnée de l'habitat minier

1] La méthodologie

Cette analyse raisonnée de l'habitat minier s'inscrit dans la continuité de l'étude-action Etat/Région «valorisation et mise en réseau du patrimoine minier».

Elle fait partie du dispositif technique que la Mission Bassin Minier a mis en place pour :

- bâtir une méthodologie et un outil convivial de collecte d'informations,
- aboutir à une classification des cités en fonction de leur intérêt patrimonial (qualité architecturale, urbaine, paysagère, ensemble urbain remarquable ...) et devant aboutir à une hiérarchisation, « labellisation »,
- croiser les enjeux de renouvellement du parc minier avec l'enjeu patrimonial et le potentiel architectural urbain et paysager des cités.

2] Identifier le patrimoine architectural des cités minières (tâches réalisées en 2005 et à poursuivre en 2006) Un outil de capitalisation et de mise à disposition des connaissances

En 2005, la Mission a poursuivi le travail d'inventaire engagé depuis 2003. Environ 300 cités réparties sur l'ensemble du Bassin Minier sont actuellement recensées sur des fiches descriptives au format ACCESS. Ces fiches sont conçues comme des « cartes d'identité » qui donnent pour chaque cité : le type et l'état du bâti, la forme urbaine, une description des espaces publics, la typologie des logements, les dates de rénovation...

Chacune des 300 cités visitées est cartographiée (MAP INFO).

⇒ En 2005, la Mission a recensé 300 cités sur des fiches de type « access ». Ces cités sont géo-référencées dans une base de donnée SIG.

3^{ème} axe : La démarche « UNESCO » et ses perspectives à court, moyen et long terme.

1] Co-élaboration du dossier technique du projet «UNESCO», avec l'association «BMU»

En octobre 2005, « BMU » a soumis au Ministère de la Culture le dossier technique de candidature.

En 2005, la Mission a continué d'apporter une forte contribution à la réalisation du dossier technique, en partenariat étroit avec BMU:

- en prenant en charge la totalité du volet Habitat Minier qui est un point central du dossier,
- en rédigeant la partie 5 du dossier, stratégique puisque consacrée **aux** orientations stratégiques de gestion du bien pour les années à venir, fondées sur une lecture dynamique des nombreuses actions et politiques déjà entreprises. En outre, une Charte patrimoniale reprenant les objectifs de la candidature, a été proposée pour signature aux communautés d'agglomération,
- en poursuivant avec les Agglos la réalisation des Atlas Patrimoine, qui ont alimenté le « volet cartographie » du dossier et permis de justifier auprès de l'UNESCO de l'intérêt patrimonial de l'ensemble du Bassin Minier et de démontrer l'implication des collectivités territoriales,

⇒ En 2005, la Mission a participé étroitement à la réalisation du dossier de candidature « UNESCO », en réalisant deux points centraux du dossier : la partie concernant les orientations stratégiques de gestion du bien et le volet « habitat minier ».

Les perspectives 2006

Les atlas du patrimoine :

En 2006, sur les territoires de la CCED, de la CAPH et de Valenciennes Métropole, un travail complémentaire sur les atlas devra être réalisé.

La cartographie interactive :

Ce travail devra se poursuivre en 2006 et être finalisé avant 2007 pour l'ensemble des territoires du Bassin Minier.

Le GRP (Grande Randonnée de Pays) « Bassin Minier » :

En 2006, la méthodologie élaborée (croisement des données trame verte et patrimoine), pourra permettre d'étendre le tracé au département du Nord.

Identifier le patrimoine architectural des cités minières :

En 2006 ce travail d'inventaire sera poursuivi, les fiches devront être complétées de manière à inclure les plans d'ensemble des cités, ainsi que les plans des différents logements.

Elaboration d'un schéma de développement patrimonial pour le Bassin Minier, en articulation avec le plan de gestion « UNESCO »

2.1] Contexte

En l'espace de 5 années, les acquis de l'étude-action se sont inscrits partiellement dans les faits, sous la forme de la démarche technique menée dans le cadre de la candidature « BMU » et des initiatives multiples de valorisation locale.

Cependant, et comme l'exprime la stratégie de l'Etat en Région (PASER), la nécessité d'une cohérence globale de ces actions se repose avec acuité. « Charte patrimoniale », « Plan de gestion », « ZPPAUP », « Pays d'Art et d'Histoire » etc. composent un paysage foisonnant qui doit s'intégrer dans un schéma de développement patrimonial fixant les objectifs, les règles et les partenariats pour une protection et une valorisation du patrimoine à moyen et à long terme.

En résumé, le dépôt du dossier technique marque la fin d'un premier cycle.

Afin d'assurer pleinement la réussite de la candidature, il est nécessaire d'élaborer :

❶ Un cadre de référence : le schéma de développement patrimonial

Ce schéma qui verra le jour en 2006 est un document-cadre qui permettra de garantir une cohérence sur l'ensemble des actions touchant à l'identification, la protection, et la valorisation du patrimoine minier du Nord-Pas de Calais.

Il fixera les objectifs à court, moyen et long terme (à 20 ans).

Il mettra en chantier les études nécessaires à la réalisation d'outils de gestion adaptés.

Il fédèrera l'ensemble des acteurs (patrimoine, culture, aménagement, tourisme, environnement) dans le cadre d'un dispositif partenarial.

❷ Le plan de gestion « UNESCO » en sera une déclinaison opérationnelle.

Le Schéma de développement patrimonial, à l'image du Schéma de Trame Verte élaboré par la Mission, peut garantir la cohérence, la réussite et la pérennité des acquis de l'ensemble de ces démarches et être force de proposition pour faire émerger de nouveaux projets (y compris guider les financeurs locaux, régionaux, nationaux et européens dans les prochaines échéances et modes de contractualisation).

Il s'organisera autour de trois axes fondamentaux :

- 1. Connaître et reconnaître : une poursuite de l'identification des éléments du patrimoine minier, la mise en place d'une grille de critères transversaux (patrimoine, renouvellement urbain, aménagement, environnement) pour hiérarchiser et arriver à une cartographie stratégique.
- 2. Préserver, aménager, développer,
- 3. Valoriser, développer le tourisme

Saisie par la DRAC et la DRE, la Mission Bassin Minier, dans le cadre de la poursuite de son chantier « patrimoine » (et ce, jusque 2006 et au-delà), peut être l'outil de cette démarche, essentielle à la re-dynamisation économique, sociale et culturelle du Bassin Minier.

2.2] Une organisation partenariale et un dispositif de « pilotage »

Le pilotage du schéma de développement patrimonial (d'où découlera un plan de gestion opérationnel) doit engager l'ensemble des acteurs du Bassin Minier autour d'un dispositif partenarial de préfiguration afin de définir de manière précise les orientations à opérer mais aussi les moyens de leur application.

Ce dispositif partenarial de préfiguration pourrait se composer comme suivant :

- 1.** Un comité d'orientation du patrimoine, présidé par Jean-François Caron
- 2.** Un comité technique animé par la Mission Bassin Minier
- 3.** L'association « BMU »
- 4.** Un comité de soutien sous le haut patronage de Pierre Mauroy

1] Rappel du contexte général

La fin d'exploitation du Bassin charbonnier Nord-Pas de Calais, organisé en 45 concessions minières (dont 2 le secteur du Boulonnais), aurait dû faire l'objet, à l'époque de l'arrêt de chaque concession, de deux procédures successives : la déclaration d'arrêt de travaux miniers, puis la demande renonciation à concession, l'ensemble étant couramment désigné par le terme « sortie de concession ».

En parallèle, une procédure dite de « proposition de transfert des installations hydrauliques », dont l'implantation a été rendue nécessaire pendant l'exploitation minière en raison l'impact des affaissements sur le réseau hydrographique, a été instaurée. C'est notamment dans ce cadre que sont définies les dispositions de modernisation et de fiabilisation de ces installations et en particulier des Stations de Relèvement des Eaux (SRE).

Au delà de l'aspect administratif, Le chantier « Séquelles minières » s'attache donc en priorité, et dans le cadre strict des procédures prévues par le code minier, à préserver les intérêts publics. D'une manière générale la mission constitue ainsi un appui technique et juridique aux différents partenaires de l'IRC et en particulier assiste les collectivités territoriales dans les négociations liées aux procédures, et joue le rôle d'interface auprès des communes et EPCI concernés.

Dans cet esprit, la mission effectue une analyse critique et constructive des projets de dossiers élaborés par CDF pour chaque concession, participe activement aux débats techniques et/ou juridiques au sein des instances de concertation (Conseil Scientifique, Comité de pilotage des études hydrauliques menées par l'Agence de l'Eau), effectue une visite complète des sites miniers et organise des réunions d'explication et d'échange d'informations dans toutes les communes directement concernées ; les comptes rendus de ces réunions sont transmis à la DRIRE et à l'ACM.

2] Bilan 2005 des sorties de concessions

C'est dans ce contexte que s'est poursuivie en 2005 l'instruction de « sortie de concession » et ce en relation constante avec la DRIRE, Charbonnages de France, les associations des communes minières (ACM Nord-Pas de Calais et ACOM France), et les collectivités concernées, ont été instruits en 2005 au sein des instances de concertation :

- les dossiers d'arrêt de travaux miniers des concessions de : Grenay, Thivencelle, Marles, Bruay Labuissière, Cauchy La Tour, Ferfay et Odomez ;
- les dossiers de renonciation directe des concessions de Bruille, Saint Aybert, Château l'Abbaye et (tout récemment) Camblain-Chatelain ;
- les dossiers de renonciation des concessions, ayant préalablement fait objet d'une procédure d'arrêt, de : Aniche, Azincourt, Courrières, Douvrin, Escaupont, Lens, Meurchin, Saint Saulve et (tout récemment) Liévin.

Bilan global et perspectives 2006

A la date de création de la Mission Bassin Minier:

- seules 2 concessions avaient fait l'objet de la procédure complète (Ablain-Saint Nazaire et Beugin) ;
- 15 concessions avaient fait l'objet de la seule procédure d'arrêt de travaux miniers ;
- 27 concessions n'avaient fait l'objet d'aucune procédure ;
- l'instruction du dossier d'arrêt de travaux miniers de la concession de Dourges était en cours.

Sur la période fin 2000/2005 ont en définitive été instruits conformément au planning établi :

- tous (28) les dossiers d'arrêt de travaux
- 13 dossiers de renonciation directe
- 16 dossiers de renonciation après instruction du dossier correspondant d'arrêt de travaux

Restent donc à instruire en fin 2005/2006 au niveau des instances de concertation, Conseil scientifique notamment :

- les 2 dossiers de renonciation directe à concession du Boulonnais : Fergues et Hardingham ;
- les 12 dossiers restants de renonciation pour les concessions ayant fait l'objet depuis 2000 de la procédure préalable d'arrêt de travaux miniers : Anzin, Bruay-Labuissière, Cauchy La Tour, Ferfay, Fresnes sur Escaut, Grenay, Marles les mines, Noeux les mines, Odomez, Raismes, Thivencelle et Vieux Condé.

Par ailleurs les questions transversales, comme par exemple les mesures de surveillance et prévention permettant la gestion du risque d'émission en surface du gaz de mine, ou la nécessité d'études complémentaires qui permettraient d'affiner l'étendue des risques d'inondabilité des zones protégées par les stations de relèvement, pourront également être traitées en 2006.

A ce propos, une réunion d'information de l'ensemble des communes et EPCI concernés sur les enseignements de portée générale qui peuvent être tirés de l'étude hydraulique détaillée réalisée en 2005 par la commune d'Auby avec l'appui de la mission, pourrait être initiée au cours du premier trimestre 2006.

1] Réflexions sur les interfaces Transports au sein de l'aire métropolitaine

- Dans la continuité des échanges techniques engagés depuis 2003 avec ses partenaires territoriaux, la Mission, avec le soutien du Conseil Régional et de l'Équipement, a proposé une démarche d'étude sur les déplacements « inter-territoires » au sein de l'Arc Sud de l'aire métropolitaine. Un projet de cahier des charges sera présenté en décembre aux partenaires. Les objectifs de cette étude sont les suivants :
 - Faire le bilan et l'analyse des éléments de connaissance et de réflexions disponibles sur l'organisation des déplacements de personnes « inter-territoires » à l'échelle de l'Arc Sud de l'aire métropolitaine ;
 - Engager une concertation avec les différents partenaires autour de la construction d'une vision partagée permettant de définir des orientations stratégiques et des objectifs opérationnels communs à moyen/long terme sur l'organisation des déplacements de personnes « inter-territoires » à l'échelle de l'Arc Sud de l'aire métropolitaine (articulation des exercices de planification menés aux différentes échelles) ;
 - Présenter, en s'appuyant sur des expériences pertinentes et/ou innovantes, des solutions techniques possibles pour atteindre les objectifs définis collectivement sur l'organisation des déplacements « inter-territoires » à l'échelle de l'Arc Sud de l'aire métropolitaine.
- Dans le cadre de l'Appel à Coopération Métropolitaine lancée par la DATAR, la Mission est en charge de la préparation et de l'animation du groupe travail « Transports/Déplacements ». Afin de finaliser la note méthodologique proposée au comité technique, une consultation préalable avec des personnes-ressources a été engagée.

2] Assistance technique aux partenaires territoriaux et régionaux

- Accompagnement des projets Transports des agglomérations du Bassin Minier : suivi de la mise en œuvre des PDU, des études d'aménagement des pôles d'échanges (gare de Lens et de Libercourt), des Enquêtes Ménages Déplacements, etc.
- Poursuite des échanges Bassin Minier / Métropole sur le projet de tram-train de la Communauté Urbaine de Lille : présentation des éléments de l'études aux élus du Bassin Minier
- Participation aux études engagées sur l'implantation de nouvelles infrastructures routières : liaison Douai-Orchies-Tournai (DOT) et liaison autoroutière Amiens – Lille – Belgique (LAALB)
- Réalisation d'un travail d'observation des réseaux et d'analyse des interconnexions en transports collectifs au sein de l'aire métropolitaine en s'appuyant sur le cas de l'accessibilité aux campus universitaires du Bassin Minier – Stage MASTER RESAD, Université de Lille 1

3] Démarche « Modes doux »

Finalisation d'un document de cadrage sur la problématique de l'usage du vélo dans le Bassin Minier Nord – Pas de Calais. S'appuyant sur la présentation d'éléments de

méthode et d'expériences significatives, ce document a pour objectif de fournir aux maîtres d'ouvrages des pistes de réflexions pour mener à bien des projets d'aménagement dédiés aux « modes doux ».

Les perspectives 2006

1] Réflexions sur les interfaces Transports au sein de l'aire métropolitaine

- Lancement de la démarche d'étude sur les déplacements « inter-territoires » au sein de l'Arc Sud de l'aire métropolitaine en partenariat avec le Conseil Régional, l'Équipement et les territoires du Bassin Minier (SCOT/SMT)
- Lancement du Groupe de Travail « Transports/Déplacements » de l'Appel à Coopération Métropolitaine.
- Ce groupe tiendra 3 ou 4 réunions qui devront se tenir entre début janvier 2006 et mars 2006 afin de produire ensuite un document de synthèse, puis de laisser aux 23 partenaires le temps de la validation du document final auprès de leurs instances respectives, avant envoi officiel à la DATAR dans le dernier trimestre de 2006.

2] Assistance technique aux partenaires régionaux et locaux

- Poursuite de l'implication de la Mission sur les projets Transports des territoires : mise en œuvre des PDU, politique du Conseil Régional...
 - Poursuite des échanges Bassin Minier / Métropole notamment pour la présentation des résultats de l'étude Tram-Train menée par Lille Métropole Communauté Urbaine.
 - Suivi des réflexions sur l'évolution du réseau des grandes infrastructures de transport : LAALB, Seine-Nord...
- Diffusion du travail d'observation des réseaux et d'analyse des interconnexions en transports collectifs au sein de l'aire métropolitaine – MASTER RESAD, Université de Lille1.

3] Démarche « Modes doux »

- Validation technique et diffusion du document de cadrage auprès des partenaires de la Mission.

Fortement impliquée jusqu'en 2004 au travers de la diffusion de l'étude sur « les dynamiques de filières et l'action publique », la Mission a réduit son implication dans ce champ de compétence en 2005. Soulignons tout de même que les principaux attendus de l'étude, relatifs à la reconnaissance de pôles d'excellence, ont été repris dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique.

Elle s'est cependant impliquée dans une démarche très opérationnelle, relative au pôle d'excellence Euralogistic, dans le cadre du contrat de site Metaleurop. La Mission Bassin Minier a assuré la maîtrise d'ouvrage d'une étude sur la faisabilité d'un dispositif de formation innovant dans le domaine de la logistique. Après avoir élaboré le cahier des charges, en partenariat étroit avec la CCIS de Lens, elle a animé un comité de pilotage très élargi, regroupant tous les acteurs de la formation, autour du Conseil Régional, de l'Education Nationale ou encore des organismes professionnels. Cette étude a conclu à la faisabilité d'un dispositif intitulé le « campus de la logistique », reposant sur le trépied suivant : construction d'un entrepôt école doté des équipements modernes et actualisés en permanence, mise en place d'une formule très réactive pour répondre aux besoins de formation à très court terme des entreprises du territoire ou de celles qui s'implantent, création d'un diplôme de type master très pointu (analyse de la valeur des flux). A l'issue de cette étude, la mission s'est investie pour qu'elle connaisse une suite favorable, dans un contexte relativement porteur lié à la dynamique créée dans le cadre du comité de pilotage. La CCIS de Lens a décidé récemment de poursuivre les investigations concernant l'entrepôt école, avec le souci de valider un business plan crédible, justifiant de l'engagement éventuel de l'organisme consulaire. Le volet formation supérieure pourrait faire partie du Pôle de Compétitivité I-Trans.

La Mission Bassin Minier a aussi été sollicitée par Artois-Comm pour l'aider dans la formalisation d'une réflexion tenant à la création d'un centre de ressources dans le domaine du bâtiment, mêlant information, veille et formation.

Si l'action de la Mission s'est avérée plutôt positive dans le domaine du développement économique, profitant là encore de sa position « neutre » (elle ne prospecte pas d'entreprises, n'aménage pas de zones, ne touche pas de TP...), il n'est pas envisagé à court terme de poursuivre notre investissement dans le domaine, car nous atteignons les limites de nos compétences et de la capacité d'adaptation de nos chargés de mission.

Les perspectives 2006

En 2006 la mission restera le lieu d'échanges au sein du bassin minier. Cette fonction s'élargira de fait à l'ensemble de l'arc sud de la métropole lilloise. La démarche d'appel à coopération métropolitaine place la Mission dans une position de référent de l'ensemble des intercommunales afin de garantir l'équilibre « gagnant-gagnant » souhaité par tout le monde.

1] La CPBM, appui de la concertation locale et partenaire privilégié des Conseils de Développement

Le comité de pilotage du 17 février 2004 avait repositionné la CPBM dans son rôle d'appui méthodologique et technique aux Conseils de Développement à l'échelle des agglomérations du Bassin Minier. Elle est un instrument de stimulation au second degré de la concertation locale.

2004 a été aussi marqué par un temps fort : l'organisation de la visite du Conseil de Développement de Lille Métropole Communauté Urbaine le 3 novembre 2004.

Cette visite était la première initiative importante depuis les séminaires de Wingles (2001) et de Carvin (2002) sur le thème de la coopération entre la Métropole lilloise et le Bassin Minier.

L'objectif atteint de cette journée a été de renforcer les liens entre tous les Conseils de Développement de l'aire urbaine centrale et de créer une plate-forme d'échanges et de concertation entre leurs membres. Il s'agissait d'améliorer la connaissance mutuelle des enjeux et de favoriser les nouvelles dynamiques territoriales en cours, notamment dans le cadre de l'appel à coopération métropolitaine pour un rayonnement européen des métropoles françaises, lancé par la DATAR.

2] 2005 : installation de la Commission mixte « Bassin Minier – Arrageois - Lille Métropole Communauté Urbaine » et premiers débouchés

2.1] Le lancement : objectifs et méthode

Le lancement officiel de la Commission mixte s'est tenu en mairie de Loos-en-Gohelle le 28 janvier 2005, en présence de représentants de l'ensemble des Conseils de Développement concernés. MM. Patrick PEUGEOT, président du Conseil de Développement de LMCU et Jean-François CARON, animateur de la CPBM ont tous deux rappelé et évoqué :

- Les objectifs de la coopération
 - apprendre à se connaître (éléments de diagnostic sur la situation économique et sociale et les projets de chacun des territoires)
 - construire une base : un texte fondateur (une déclaration d'intention ?)
 - avancer dans la conception et le montage de projets communs : construire, définir ensemble une démarche.
 - construire et élargir la capacité d'interpellation des Conseils de Développement auprès des institutions (les alerter si nécessaire). Les Conseils de Développement peuvent avoir aussi un rôle d'entraînement, de dynamique, d'aiguillon et plus largement la société civile peut prendre certaines « manettes » du développement.
 - faire participer la population et développer la cohésion entre les différents territoires du Bassin Minier et de Lille Métropole

La coopération n'est pas une « fusion » : elle doit permettre à chaque territoire de garder son identité.

➤ Le co-pilotage de la Commission Mixte

Le Conseil de Développement de Lille Métropole a désigné deux membres pour co-piloter la commission mixte. Les Conseils du Bassin minier désigneront une ou deux personnes pour assurer un co-pilotage au niveau de l'organisation. Les réunions seront à chaque fois tenues dans les différents territoires afin d'organiser une présentation par les acteurs locaux de leurs projets et de mobiliser plus largement d'autres membres de Conseils de

Développement intéressés. La Conférence Permanente du Bassin minier soutiendra activement les travaux de la Commission.

- Les thèmes potentiels pour la coopération
 - l'Habitat
 - Les Transports et déplacements : la question de l'accessibilité
 - La Trame verte, boucles et maillage entre les territoires à créer dans ce cadre
 - L'eau : exploitation, gestion de la ressource
 - Le développement économique, les zones d'activités ; l'emploi
 - Une coopération sur l'événementiel commun : l'événement « la route de Louvre » sera un moyen de créer une liaison physique et humaine entre ces territoires, entre la population.
 - La définition d'un nom adéquat pour ce territoire en création

2.2] Les travaux engagés

De janvier à novembre 2005, la Commission a adopté un rythme soutenu puisqu'elle a tenu 6 réunions territorialisées en l'espace de 8 mois.

Réunion inaugurale : 28 janvier 2005, en mairie de Loos-en-Gohelle : objectifs et méthode (cf. § 1)

❶ 25 février 2005, 9/9 bis de Oignies

Suite à la réunion inaugurale du 28 janvier, la plupart des Conseils de Développement se sont réunis soit en Bureau, soit en plénière pour mettre au débat les objectifs et les modalités de la coopération proposée entre Conseils du Bassin Minier et de la Métropole.

Les retours sont positifs et la majorité des Conseils de Développement veulent poursuivre la démarche de coopération engagée, même si certains (Conseil de Développement de Lens-Liévin) sont interrogatifs au regard de la démarche de coopération liée à l'appel à coopération métropolitaine lancé par la DATAR.

Les participants actent la méthode commune choisie et déterminent les premiers thèmes prioritaires à traiter dans les réunions suivantes.

NB : parallèlement aux travaux de la Commission mixte, le Conseil de Développement de LMCU, dans son rôle d'animation régionale, a organisé un groupe de travail spécifique qui a abouti à la rédaction d'une charte de coopération métropolitaine signée le 26 avril 2005 entre les Présidents des Conseils de Développement (BM, LMCU, Pays Cœur de Flandre, Pays des 7 Vallées, Pays de Sambre-Avesnois, Pays du Cambrésis, Pays de Saint Omer, Maubeuge-Val de Sambre) et les représentants de la société civile belge. Témoin du soutien de la société civile, cette charte a été jointe à la déclaration d'intention institutionnelle de l'aire métropolitaine de Lille déposée à la DATAR le 15 mai 2005.

❷ 23 mars 2005, Lille Métropole Communauté Urbaine

- 1 – Habitat : quels enjeux inter-territoires ?
- 2 – Le Louvre-Lens : vers un groupe-projet ?

❸ 27 avril 2005, Douai

- 1 – présentation par le SCOT Grand Douaisis du territoire accueillant : le Douaisis
- 2 – réflexion sur la question de l'habitat : point de vue de l'association régionale des HLM
- 3 – point d'information sur le groupe de travail « Louvre Lens »

❹ 13 juin 2005, Communauté de Lens-Liévin

- 1 – Présentation du territoire de la Communauté de Lens-Liévin
- 2 – Suite à l'élaboration d'une grille de lecture commune, présentation et mise en commun des résultats produits par les différents territoires par rapport à leurs documents

de références (SCOT, PLH, PDU, ...) : analyse des points communs, des spécificités par secteur.

- Objectif 1 : Identifier par territoire, les enjeux sur le thème de l'habitat les plus forts
- Objectif 2 : Identifier ensuite les enjeux transversaux inter-territoires évidents, possibles et souhaitables du point de vue de chaque territoire
- Objectif 3 : Identifier par territoire, les autres thèmes d'enjeux transversaux en faisant correspondre un projet à une idée précise (transports par exemple mais quoi précisément ?)

3 – Le Louvre à Lens

- présentation du projet

- organisation du groupe projet "péri-muséal" du Louvre Lens avec les représentants de chaque Conseil de développement

⑥ *26 septembre 2005, ARTOISCOMM*

1 – Synthèse des grilles et suites à donner

2 – Informations sur la thématique « Transports et déplacements » (Schéma Régional des Transports et pôle de compétitivité « I-Trans »)

⑥ *14 novembre 2005, Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin*

1 – Présentation du territoire de la Communauté d'agglomération de Hénin-Carvin (3 grands projets principaux + Conseil de développement)

2 – Organisation des groupes de travail en fonction des priorités thématiques (cf. § 3-2)

Les perspectives 2006

➤ Un document de synthèse des avancées de la coopération Conseils de Développement Métropole lilloise et Bassin Minier

En accord avec les membres de la Commission Mixte, la CPBM a mandaté Céline de Angeli pour élaborer un document de synthèse reprenant les résultats de cette première phase de coopération.

Ce document de capitalisation sera achevé lors du premier trimestre 2006, dans la perspective d'alimenter la démarche institutionnelle « DATAR » et d'être disponible lors de la tenue des premières Assises de la coopération prévues au mois de mars 2006.

➤ Des groupes de travail thématiques

Lors de la réunion du 14 novembre, il a été acté collectivement que la démarche entrait dans une nouvelle phase : la Commission mixte jouera un rôle de pilotage de la démarche. Des groupes thématiques seront organisés chacun sous l'égide d'un Conseil de Développement-pilote. Ces groupes travailleront sur des thèmes précis et chaque pilote de groupe fera l'inventaire de ce qui existe dans les différents conseils et établira sa propre « feuille de route » (méthode, objectifs, calendrier, logistique).

Il a été convenu que la Commission Mixte se réunisse en mars-avril 2006 pour faire le point et audite chacun des pilotes de groupes sur l'état d'avancement de leur réflexion et de leur organisation.

En 2006, des passerelles seront à organiser entre les groupes de travail lancés dans le cadre de la démarche institutionnelle (coordonnée par l'ADULM au sein du comité technique ACOM) et les groupes thématiques citoyens, émanant des Conseils de Développement. Et ce, d'autant plus que les thèmes envisagés sont souvent communs ou se recoupent.

<i>Thèmes et pilotes retenus pour amorcer le montage des groupes</i>
--

Habitat : pilote CD d'ARTOISCOMM

Transports et déplacements : pilote CD de la CAHC

Louvre-Lens : pilote CD de Lens-Liévin

Emploi-formation : pilote CD de LMCU

Eau : le CD de la CAPH entamera une réflexion préalable afin de déterminer les angles d'attaque pertinents d'un groupe sur ce thème, qui fait déjà largement l'objet d'une concertation citoyenne au sein d'autres instances (comités SAGE, etc)

Afin d'alimenter ses chantiers et de contribuer au développement des outils d'observation des territoires, la Mission a poursuivi en 2005 les démarches engagées sur l'élaboration d'éléments de connaissance et d'analyse sur plusieurs thématiques :

Les aspects socio-économiques et démographiques

- Dans le cadre de ses réflexions sur l'évolution du parc minier et de sa population, la Mission Bassin Minier s'est engagée, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, la Soginorpa et la CAF de Valenciennes, dans la mise en place d'un observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain des cités minières sur le territoire de la communauté d'agglomération. La première partie de cette démarche exploratoire a consisté à dresser un état des lieux de la situation des cités minières sur la base des informations recueillies auprès de la Soginorpa. Ce travail sera complété dans un second temps à partir des données du Recensement de la Population et de la Caisse d'Allocations Familiales de Valenciennes.
- Aux côtés du Conseil Régional et des Conseils Généraux du Nord et du Pas-de-Calais, la Mission s'est inscrite dans un partenariat avec l'INSEE ayant pour objet la réalisation conjointe d'une analyse approfondie de la « pauvreté » en Nord-Pas-de-Calais, et notamment, un état des lieux des disparités sociales et territoriales. Dans le cadre de cette étude, une attention particulière sera portée aux personnes ayant les plus faibles ressources, afin de mettre en évidence des « chemins de fragilisation économique » et en identifiant les territoires les plus touchés et les profils des personnes en difficulté. Ces analyses feront l'objet d'une publication « Dossier de Profils ».
- Réalisation d'une enquête en collaboration avec l'Institut Supérieur d'Agriculture de Lille (ISA) sur la perception du territoire par les « nouveaux résidents » du Bassin Minier. Réalisée auprès de 190 foyers répartis sur 16 communes, cette enquête « porte à porte » avait pour objectifs :
 - De caractériser ces « nouveaux résidents » : composition du foyer, catégories socioprofessionnelles, lieux de travail,
 - D'identifier leurs motivations d'installation,
 - De connaître leur perception du territoire : points forts/points faibles, améliorations souhaitées...

La Santé (cf. fiche Santé)

- Poursuite du travail cartographique en collaboration avec les coordonnateurs des Programmes Territoriaux de Santé : réactualisation du bilan cartographique sur le territoire du PTS de Lens-Hénin pour l'année 2005.
- Afin de faciliter une lecture partagée des enjeux liés à l'évolution de l'offre de soins minière et à la couverture équitable des territoires et des populations, la Mission a engagé avec les Sociétés de Secours Minières du Nord et du Pas-de-Calais un travail cartographique permettant d'enrichir le diagnostic Santé « inter-régimes » entamé depuis 2003 avec l'URCAM Nord-Pas de Calais.

L'urbanisme commercial

Dans le cadre du groupe de réflexion mis en place sur la thématique de l'urbanisme commercial, la convention de partenariat visant à construire un outil d'observation du commerce (plus de 300 m²) à l'échelle de l'aire urbaine centrale a été finalisée. Les échanges entre les partenaires de la démarche (CCI, CRCI, structures en charge des SCOT, Agence d'Urbanisme de Lille et intercommunalités) ont permis d'élaborer les premières bases de données et d'engager le travail de définition des analyses cartographiques à intégrer au document final : un atlas cartographique commenté.

La cartographie

Au cours de l'année 2005, la mission a réalisé plusieurs cartes :

- Illustration de la démarche « vélo-route- voie verte »
- Recensement des démarches de renouvellement urbain dans le bassin minier.
- La « route du patrimoine », en appui de la démarche BMU.
- Données socio-démographiques sur la santé, et équipements de soin.

Les perspectives 2006

Les aspects socio-économiques et démographique

- Mise en place d'un observatoire de la sensibilité aux risques de décrochage social et urbain des cités minières
 - Finalisation de la démarche exploratoire engagée sur la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, en partenariat avec la Soginorpa et la CAF de Valenciennes
 - Définition des conditions de partenariat pour l'extension de la démarche à l'ensemble des territoires du bassin minier : appui sur les outils d'observation des SCOT et des Agences d'Urbanisme, élaboration des conventions d'échanges avec les fournisseurs de données...
- Participation à la réalisation et la diffusion du « Dossier de Profils » sur la connaissance de la « pauvreté » en Nord – Pas de Calais dans le cadre de la convention signée avec l'INSEE

La Santé (Cf. Fiche Santé)

- Réactualisation des outils cartographiques relatifs aux projets déposés dans le cadre des Programmes Territoriaux de Santé du Bassin Minier
- Réalisation d'un document de synthèse (atlas cartographique) des travaux menés dans le cadre de la construction du diagnostic Santé « inter-régimes »

L'urbanisme commercial

- Constitution des bases de données SIG à l'échelle de l'aire urbaine centrale et élaboration de l'atlas cartographique commenté avec les partenaires du groupe de réflexion

La cartographie

- Actualisation du schéma trame verte
- Atlas « santé » (données URCAM, ORS, INSEE et SSM)
- Cycle de formation à la cartographie